



Négociations

HANDICAP du 9 septembre 2021

☎ 0387207536 / 0608756243

Web <http://tdf-UNSA.org>

🐦 <http://twitter.com/TdfUNSA>

Le 13 septembre 2021

Une dernière séance de négociation sur l'insertion professionnelle et le maintien dans l'emploi des salariés en situation de handicap s'est tenue entre Organisations Syndicales et Direction le 9 septembre 2021. La direction a présenté un projet d'accord pour la période 2022-2024.

Outre le rappel des principes liés au handicap, et le rôle de chacun dans l'entreprise, cet accord propose des mesures regroupées en 3 grands parties :

L'accès à l'emploi des personnes en situation de handicap

- La direction propose un objectif d'embauche de **15 personnes** (tous types de contrats confondus) sur la période de 2022-2024, afin d'atteindre un **taux de salariés handicapés de 4%** (contre environ 3% ces dernières années). Nous rappelons que la loi prévoit 6% mais Rome ne s'est pas fait en un jour. Pour l'UNSA un premier pas important est franchi.
- TDF s'engage à accueillir lors de leur stage découverte 3^{ème} **les enfants en situation de handicap des salariés** de l'entreprise.
- **Aucune différenciation** entre personnes handicapées ou valides n'apparaîtra dans la rédaction des offres d'emploi
- TDF s'engage via la direction des achats à développer et poursuivre le **recours au secteur du travail protégé et adapté**

Le maintien dans l'emploi des salariés en situation de handicap

- Tout salarié bénéficiera du **principe d'égalité des chances** en matière d'évolution de carrière (changement de poste, de métier, etc) et de rémunération en fonction de ses compétences et aptitudes (cf. tract Unsa Item n°5 du 8/07/2021).
- TDF s'assurera que tout salarié en situation de handicap aura **accès à l'ensemble des formations** proposées au même titre que les autres salariés
- De plus s'il le souhaite il pourra s'inscrire dans un parcours de reconversion professionnelle via , un bilan de compétences ou une VAE.

L'accueil et l'intégration des salariés en situation de handicap

- Tout travailleur en situation de handicap aura droit à un aménagement de son travail :
 - **Aménagement** du poste de travail et de son environnement (exemple : accès au bâtiment)
 - **Horaires de travail** décalés afin de faciliter son déplacement
 - Accès facilité au **temps partiel**, accès aux **3 jours de télétravail** pour ceux qui le souhaitent
 - **4 jours d'absences autorisées** par an pour effectuer des démarches en lien avec leur handicap
- TDF apportera **un soutien financier** au-delà des aides existantes auprès des organismes publics et privés : équipements techniques spécifiques, transport domicile-travail, recherche d'un logement

Par ailleurs, **la sensibilisation (allant jusqu'à la mise en place de formations) sera renforcée** auprès de tous les acteurs de la politique handicap dans l'entreprise (ressources humaines, managers, référents handicap, direction des achats, ...).

On ne peut que se féliciter de ces avancées afin de changer les mentalités et comportements au sein du collectif de travail.

Pour rappel 80% des personnes ne naissent pas avec un handicap. Il survient au cours de la vie, par les accidents, le vieillissement, les maladies, le stress, ... Un actif sur deux connaîtra au cours de sa vie professionnelle une situation de handicap. Nous devons donc nous considérer tous concernés.

L'Unsa rappelle que tout salarié a intérêt à procéder à la reconnaissance de sa qualité de travailleur handicapé. En particulier à TDF, une telle reconnaissance n'est absolument pas synonyme de mise à l'écart.

Au regard des dernières propositions de la direction, qui rejoignent en grande partie nos demandes, l'UNSa signera cet accord sur la prise en compte du handicap à TDF.

Pour aller plus loin nous vous invitons à consulter notre guide sur le handicap sur notre site internet : <http://tdf-UNSA.org>



Les personnes en situation de handicap sont des salariés à part entière !

Nous rappelons que chacun peut contribuer auprès de l'UNSA via la boîte mail syndicat.unsa@tdf.fr.